

Séance du Conseil Municipal d'Ydes

Jeudi 30 Mars 2017 à 18h30

Vote du Budget 2017

Malgré les contraintes budgétaires, la Commune porte des projets

Cette séance s'est déroulée en présence de Monsieur Jean-Luc POUJOL, Receveur Municipal

En ouverture de séance, M. le Maire remercie la présence de M. Jean-Luc POUJOL, Trésorier de Saignes : « Vous pourrez vous imprégner, d'une part, de la situation financière de la Commune et, d'autre part, de sa dynamique malgré les contraintes budgétaires de plus en plus prégnantes ». M. le Maire rappelle que la Commune a beaucoup investi ces huit dernières années (Groupe Scolaire La Fayette, Unité Parkinson et Pôle prévention, station d'épuration). Il était nécessaire d'entamer une réduction des dépenses pour redonner de l'oxygène aux finances, en investissant moins tout en préparant l'avenir.

M. le Maire ajoute que ce mandat est un mandat de transition, où il aura fallu réduire les dépenses d'investissement sans pour autant les arrêter. Ces efforts seront poursuivis durant au moins deux ans.

La séance est déclarée ouverte.

Il transmet les excuses de Martine TRIVIAUX, Jeannine BROSSARD, Benoît DELAVAUT, Michel FAURE et Sandra LAFARGE, ainsi que leur pouvoir respectif.

1. FINANCES – GESTION – ÉCONOMIE

Avant de débiter la présentation des documents budgétaires, M. le Trésorier fait part de sa satisfaction d'être aux côtés des membres du Conseil Municipal d'Ydes. Après avoir étudié l'aspect financier de la collectivité et au vu de son expérience professionnelle, il a pu observer les caractéristiques financières et fiscales d'Ydes.

1^{er} point : M. le Trésorier confirme les investissements importants de la Commune et indique qu'il s'agit là d'un mandat de « pose pour les comptes ». La maîtrise des dépenses de fonctionnement et les efforts consentis par la Municipalité ont permis de ne pas alourdir la dette, du fait de la réduction des recettes et des dotations. M. le Trésorier conseille de poursuivre ces efforts.

Par ailleurs, M. le Trésorier constate que le produit des impôts locaux d'Ydes représente 52 % des recettes de fonctionnement.

Par ailleurs, la politique d'investissement s'est accompagnée d'une politique des taux relativement ambitieuse.

En conclusion, M. le Trésorier préconise la même trajectoire prise depuis quelques temps et conseille la prudence.

2^{ème} point : il rappelle également le changement de fiscalité de la Communauté de Communes Sumène-Artense vers une fiscalité professionnelle unique, avec une perte de recettes fiscales conséquentes pour la Commune d'Ydes.

M. le Maire précise que la CCSA a délibéré sur ce point. La compensation que versera la CCSA à la Commune s'établit à la date d'aujourd'hui à 632 000 €, mais subira probablement une révision en fin d'année lorsque celle-ci aura réellement perçu la fiscalité professionnelle de l'ensemble du territoire Sumène-Artense.

➤ **Vote du Budget Général 2017** / Rapporteur : Guy LACAM

M. le Maire indique que le document budgétaire transmis aux membres du Conseil Municipal, fait état des travaux des différentes commissions, des tarifs divers, un récapitulatif des subventions destinées aux associations (pas d'augmentation mais maintien en l'état).

• **Taux d'imposition communaux**

Sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'augmenter les taux de l'ordre de 1 %.

LIBELLE	TAUX
Taxe d'Habitation	21.89 %
Taxe Foncière (Bâti)	25.56 %
Taxe Foncière (Non Bâti)	98.09 %

• **Budget Fonctionnement**

Le Budget en équilibre est voté, à l'unanimité, à hauteur de 3 032 797.17 € (Dépenses/Recettes), ce qui représente une progression des dépenses de 1.33 % par rapport à 2016.

Il est à noter une légère augmentation des charges générales. Les charges financières, quant à elles, restent stables. Les charges de personnel évoluent légèrement notamment avec la mise en place du nouveau régime indemnitaire RIFSEEP, et du fait des évolutions de carrière de certains agents.

Concernant les recettes de fonctionnement, celles-ci ont tendance à s'essouffler un petit peu en raison notamment de la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement ainsi que des impôts. Des réajustements s'effectueront en fin d'année.

• **Budget Investissement**

Le Budget en équilibre est voté, à l'unanimité, à hauteur de 2 939 893.17 € (Dépenses/Recettes).

M. le Maire informe le Conseil Municipal des projets retenus au titre du Budget 2017 :

- Travaux de voirie : 283 000 €

- Travaux des bâtiments communaux : 554 000 € (2^{ème} tranche accessibilité ERP, création d'une maison d'accueil pour assistantes maternelles, mise en conformité électrique des bâtiments, travaux de chauffage médiathèque, travaux cinéma, porche de l'église d'Ydes-Bourg, démolition bâtiments, etc...)

- Travaux d'électrification : 54 000 €

- Signalisation et sécurité : 12 000 € (mise aux normes des passages protégés, marquages au sol)

- Acquisition matériel et mobilier : 111 000 € (véhicules, balayeuse, désherbeuse, écrans de projection)

S'agissant du cinéma, il a été décidé de rénover l'actuel cinéma en le mettant aux normes d'accessibilité. Une subvention régionale sera allouée à cette opération et sera portée administrativement par la Communauté de Commune Sumène-Artense.

Par ailleurs, 27 établissements recevant du public (ERP) sont à rendre accessibles. Pour cela, plusieurs tranches seront réalisées. La 1^{ère} tranche a été déjà réalisée et la 2^{ème} est en cours.

Concernant les recettes d'investissement, l'excédent de fonctionnement (663 334 €) ainsi qu'un emprunt de 365 000 € vont venir abonder les recettes.

➤ **Vote Budget Assainissement 2017** / Rapporteur : Guy LACAM

Le Budget Exploitation en équilibre est voté, à l'unanimité, à hauteur de 314 099.45 € (Dépenses/Recettes).

Le Budget Investissement en équilibre est voté, à l'unanimité, à hauteur de 371 785.99 € (Dépenses/Recettes).

Il est à noter une baisse des dépenses par rapport à l'année dernière.

➤ **Vote du Budget Lotissement les Jaquilloux 2017** / Rapporteur : Guy LACAM

Le Budget Fonctionnement en équilibre est voté, à l'unanimité, à hauteur de 70 373.00 € (Dépenses/Recettes).

Le Budget Investissement en équilibre est voté, à l'unanimité, à hauteur de 37 263.00 € (Dépenses/Recettes).

En conclusion, M. le Maire remercie l'ensemble des élus pour leur confiance et leur soutien. Il souhaite souligner le travail important qui a été effectué par Mme Françoise MENSUELLE et ses Collègues, pour cette préparation budgétaire complexe.

➤ **Indemnités de fonction des élus communaux** / Rapporteur : Guy LACAM

M. le Maire indique qu'il s'agit d'une régularisation administrative. Il rappelle qu'une délibération n° 036-2016 a été prise le 1^{er} avril 2016. Celle-ci maintient le montant des indemnités de fonction du Maire fixées au taux de 38.50 % (en pourcentage de l'indice 1015), conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 25 avril 2014.

Au 1^{er} janvier 2017, l'indice servant de base au calcul des indemnités de fonction des élus communaux « Indice Brut Terminal de la Fonction Publique », a augmenté. Il rappelle qu'en 2014, il avait demandé à ce que les indemnités d'élus soient réduites et qu'elles restent en l'état.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de mettre à jour cet indice, conformément aux textes en vigueur.

➤ **Régularisation administrative parcelle C279** / Rapporteur : Guy LACAM

M. le Maire rappelle une demande émanant de la Mission Affaires Foncières du Conseil Départemental dans laquelle il est mentionné que l'aménagement de la route départementale n°36, a nécessité une acquisition de parcelles appartenant aux habitants de Lagnac.

Il précise qu'il s'agit d'un rocher qui a été emprunté par le Conseil Départemental pour combler le rond-point des Quatre Routes. La Commune d'Ydes agit ici en lieu et place de la section des habitants de Lagnac.

Il est précisé que l'article L.2411-16 alinéa du Code Général des collectivités territoriales permet de passer outre la consultation des électeurs dès lors que la vente des biens sectionaux a pour but l'exécution d'opération d'intérêt public et dans cette hypothèse, seul le Conseil Municipal a compétence pour autoriser cette vente.

Il est proposé de vendre au Conseil Départemental du Cantal une partie de la parcelle n° C 279 appartenant aux habitants de Lagnac d'une surface de 312 m² et pour un montant de 0.25 € le m², soit 78 €.

Le Conseil Municipal décide de vendre cette partie de la parcelle au Conseil Départemental du Cantal et autorise M. le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à cette affaire.

M. le Maire ajoute qu'un travail sera prochainement effectué pour reprendre l'ensemble des biens de section et les communaliser, et ce, dans le but d'une simplification administrative.

➤ **Attribution du marché « maîtrise d'œuvre création d'une maison pour assistantes maternelles »**

/ Rapporteur : Guy LACAM

M. le Maire rappelle que la Municipalité a accepté la création d'une maison d'accueil pour assistantes maternelles, dans les locaux de l'ancienne Mairie et dont le coût de l'opération s'élève à 130 000 €. Une consultation a été lancée auprès de 3 architectes avec une date limite fixée au 10 mars 2017 à 16h00. Seul, M. David CHASTAIN a proposé une offre.

Le Conseil Municipal décide, sur proposition de M. le Maire et à l'unanimité, de confier cette mission pour un montant de 16 975 € H.T. (soit 20 370 € T.T.C.).

Le dossier « Avant-Projet Sommaire » réalisé par M. CHASTAIN sera transmis aux différents organismes pour finaliser les demandes de subventions :

- Fonds Cantal Innovation du Conseil Départemental (20 % du montant total des travaux)
- Programme Leader du Parc des Volcans (60 % du montant total des travaux).

M. le Maire ajoute que le service P.M.I. du Conseil Départemental du Cantal a émis un avis favorable quant à l'aménagement des locaux de l'ancienne Mairie.

➤ **Amortissement matériels (Budget Assainissement)**

/ Rapporteur : Guy LACAM

Il est rappelé que du matériel a été acheté (tondeuse et pompes de relevage) pour la station d'épuration. Aucune délibération ne précise à ce jour la durée d'amortissement du matériel acquis.

Afin de procéder aux écritures comptables relatives aux amortissements, il convient de fixer la durée d'amortissement du matériel.

Le Conseil Municipal décide, sur proposition de la Trésorerie et à l'unanimité, de fixer la durée à 10 ans pour ce type de matériel.

2. **PERSONNEL, ADMINISTRATION, AFFAIRES GÉNÉRALES**

➤ **Tableau des effectifs et création de postes** / Rapporteur : Guy LACAM

Comme chaque année, afin de tenir compte des évolutions de carrière du personnel communal, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de mettre à jour le tableau des effectifs de la façon suivante :

- **Création de postes à temps complet** :
 - 1 poste de Technicien
 - 2 postes d'agents de maîtrise

M. le Maire indique qu'il s'agit de personnel déjà en place qui remplissent les conditions pour bénéficier d'une promotion interne, après avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion du Cantal et inscription sur liste d'aptitude. Par ailleurs, les postes actuels de ces agents seront supprimés.

- **Création d'un poste d'agent contractuel catégorie A, à temps complet** (article 3-3-2 du Code Général des collectivités territoriales)

Il s'agit de régulariser la situation professionnelle d'un agent communal contractuel en l'affectant sur un poste à durée indéterminée.

➤ **Nouveau régime indemnitaire RIFSEEP – Services Techniques** / Rapporteur : Guy LACAM

M. le Maire rappelle que le décret n° 2014 du 20 mai 2014 a institué un nouveau régime indemnitaire de référence tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Après avis favorable du Comité Technique Paritaire (CTP) en date du 1^{er} décembre 2016, le Conseil Municipal a mis en place ce système à l'ensemble des agents, par délibération n° 078-2016 en date du 02 décembre 2016, applicable au 1^{er} janvier 2017, pour les filières administrative, animation, culturelle et sportive.

Le 16 mars 2017, le C.T.P. a confirmé la validation du RIFSEEP mis en place par la Commune pour les agents des services techniques, et applicable au 1^{er} avril 2017. Seule, l'application au cadre d'emploi des techniciens est reportée dans l'attente de la publication du décret correspondant.

Le RIFSEEP est également applicable aux agents contractuels de la Commune.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'application de ce dispositif aux agents de la filière technique à l'exception du cadre d'emploi des techniciens qui sera délibéré ultérieurement après publication du décret correspondant.

3. **TRAVAUX, URBANISATION, VOIRIE, SÉCURITÉ**

➤ **Point sur les travaux en cours** / Rapporteur : René BERGEAUD

- **Point sur la construction des trois pavillons locatifs Cité des Sauges**

S'agissant des pavillons, la pose des escaliers a été réalisée. Il reste les finitions diverses.

Concernant la voirie, les aménagements de surface sont réalisés, la pose des clôtures est réalisée à 95 %, l'enduit bicouche est réalisé. Il reste la pose des portillons.

M. le Maire annonce que les trois pavillons sont loués, dès le 1^{er} avril 2017, à des familles extérieures de la Commune avec enfants.

- **Travaux Rue Jean-Louis Chabeaudy**

L'aménagement de surfaces a été totalement réalisé. Il reste à réaliser des reprises de clôtures suite à l'abaissement du profil en long ainsi que deux reprises d'escalier et des accès en domaine privé.

La mise en œuvre des enrobés à chaud est prévue fin avril 2017.

Les supports aériens ERDF-France Télécom ne sont toujours pas déposés.

- **Travaux AEP entre la Gare de Saignes et le Parking Lapeyre**

La pose du nouveau réseau a été réalisée à 98 %. Le réservoir incendie des Menuiseries du Centre a été raccordé.

Une réunion a eu lieu ce matin, sur le site, avec le maître d'œuvre, les représentants du SIDRE, les représentants de la Municipalité et l'entreprise pour définir les reprises de chaussée nécessaires.

A l'occasion de cette visite, il a été demandé à l'entreprise d'établir un devis pour reprendre en complément de la tranchée du SIDRE, la portion de chaussée entre la piste verte et la voie communale de la Gare de Saignes, qui n'avait pas été traitée dans le cadre du chantier en 2015.

- **Dossier accessibilité des bâtiments publics**

M. le Maire indique que les travaux du programme 2016 se terminent progressivement.

Les travaux de la Mairie sont réalisés à 99 %. Il reste le positionnement de la place réservée « mobilité réduite » à l'extérieur, le cheminement extérieur et la signalétique.

Les travaux de la Médiathèque sont totalement réalisés. La signalisation extérieure devra être rectifiée.

- **Travaux confiés à l'entreprise**

Les travaux de clôture derrière le Centre Socio-Culturel ont été réalisés par l'entreprise BOS, pour un montant de 2 392.00 € H.T.

- **Acquisition de matériel pour les services techniques**

Le matériel suivant sera acheté auprès de divers fournisseurs :

- Balayeuse tractée auprès des Ets MEYNIEL pour un montant de 15 298 € H.T. (en commande)
- Balai désherbeur auprès des Ets CHAPPE (négociation en cours)
- Tondeuse tractée auprès des Ets MEYNIEL, pour un montant de 1 240 € H.T. (en commande)

➤ **SDEC-Eclairage Public : renouvellement des lampes à vapeur de mercure – Tranche 2** / Rapporteur : Guy LACAM

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de confier ces travaux au Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant total de l'opération s'élève à 28 717.84 € H.T. (dont 50 % à la charge de la Commune, soit 14 358.92 € H.T.)

4. JEUNESSE, AFFAIRES SCOLAIRES, ACCUEIL, ENFANCE, DEVELOPPEMENT

CULTUREL

Rapporteur : Huguette GATINIOL

➤ **Conseil Municipal des Jeunes**

Une association « K'Ydes » a été créée par les parents des Conseillers Municipaux des Jeunes qui débordent de projets, et dans le but d'organiser diverses manifestations.

Une fête sera organisée le 30 juillet 2017 avec des structures gonflables et des spectacles.

Une journée « structures gonflables » se tiendra également le jeudi 20 avril 2017 au Centre Socio-Culturel

➤ **Activités Périscolaires**

Un Comité de Pilotage du PEDT se réunira le mardi 04 avril prochain, afin de faire un bilan des T.A.P., le calendrier prévisionnel pour la rentrée prochaine, ainsi que du fonctionnement du nouvel accueil de Loisirs Sans Hébergement géré par l'association « Familles Rurales du Cantal »

➤ **Accueil de Loisirs Sans Hébergement**

S'agissant des activités qui se sont déroulées lors de vacances de Février 2017, les retours sont très positifs tant de la part des parents et des enfants. Une grosse majorité d'enfants sont domiciliés à Ydes.

Le Centre de Loisirs ré-ouvrira ses portes la deuxième semaine des vacances de Pâques. A cet effet, Mme Corine CONSTANCIAS, animatrice de la structure, tiendra des permanences en Mairie d'Ydes, pour prendre les inscriptions, les mercredis 05 et 12 avril 2017, ainsi que le samedi 08 avril 2017.

➤ **Règlement intérieur pour la cantine, la garderie et les activités périscolaires**

Un règlement interne est en cours de rédaction afin de faire respecter le bon fonctionnement des services et devra être validé par la Commission des Affaires Scolaires et délibéré en Conseil Municipal.

5. QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

➤ **Lotissement les Jaquilloux** / *Rapporteur : Guy LACAM*

M. le Maire indique qu'une réunion s'est récemment tenue, en Mairie d'Ydes en présence du Cabinet CROS, maître d'œuvre, afin d'arrêter définitivement le plan choisi par le Conseil Municipal, mais également pour évoquer les éléments techniques (assainissement, eaux pluviales).

Il a été convenu d'organiser une réunion mensuelle avec le Cabinet CROS pour un cadre cohérent des futurs travaux d'aménagement de ce lotissement.

➤ **Restauration du porche de l'église d'Ydes-Bourg** / *Rapporteur : Guy LACAM*

Une réunion se tient également tous les mois avec le Cabinet ACA pour faire avancer les dossiers administratifs auprès de la DRAC Auvergne.

➤ **Règlement des cimetières** / *Rapporteur : Guy LACAM*

Lors du prochain Conseil Municipal, un règlement des cimetières d'Ydes-Centre et d'Ydes-Bourg sera soumis à approbation.

➤ **Questions diverses**

- Marc LASSAGNE a été interpellé pour des problèmes de voisinage au lotissement des Plaines concernant des aboiements de chiens installés dans un chenil. M. le Maire rappelle que ce lotissement est ancien et qu'il est caduque depuis de nombreuses années. Pour autant, les nuisances sonores ne peuvent pas être acceptées. Aussi, plusieurs courriers ont déjà été adressés au propriétaire de ces animaux pour lui demander de leur mettre des colliers anti-aboiement. Un signalement a été également fait auprès de la Gendarmerie.
- Alain DELAGE a été sollicité par les entreprises de la Zone Artisanale Nord pour l'installation de la fibre. M. le Maire indique qu'Orange s'est engagée pour que ce soit fait au cours du 1^{er} semestre 2017.
- M. le Maire annonce l'ouverture depuis le 31 mars 2017, d'une épicerie de proximité « La Clef des Champs » sur la Place Georges Pompidou.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45.